

ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LA LUTTE ANTIMINES  
PRONONCEE A L'OCCASION DE LA 9<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION  
D'OTTAWA SUR LES MINES ANTIPERSONNEL

Madame la Présidente ;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Avant toute chose, qu'il me soit permis d'adresser mes sincères félicitations à Monsieur le Président de la 9<sup>ème</sup> réunion des Etats parties ainsi qu'à toute son équipe pour cette lourde responsabilité que le monde de la Lutte Antimines vient leur confier.

J'adresse en même temps les remerciements au Président sortant, Son Altesse Royal le Prince Mired Raad Al Hussein de Jordanie et ses compagnons pour le travail qu'ils ont abattu avec abnégation et impartialité pour une bonne réussite de la mise en œuvre de la Convention.

La République Démocratique du Congo est un vaste pays qui vaut 5 fois la France avec plus de 120 millions d'hectares de forêt dense et sempervirente. Peuplée de plus ou moins 60.000.000 d'habitants repartis dans 10 provinces plus la capitale du pays, la problématique des zones polluées se pose sur l'ensemble du Territoire national, mais avec acuité dans 6 Provinces qui couvrent pratiquement toute la partie Est, Nord et une partie du Sud du pays.

La conséquence directe de cette pollution se traduit par l'impact socio-économique que cette menace procure à l'endroit de cette population multiple : abandon des terres de cultures, difficulté d'accès à des points d'eau potable, difficulté de réinstallation des déplacés de guerre et des Réfugiés dans leurs villages d'origine, blocage à la reconstruction des infrastructures routières et à la relance de l'exploitation forestière, blocage à la relance socio-économique, etc.

Ce sont donc ces raisons qui ont principalement fait que la RDC ait signé le traité en mai 2002 et la Convention est entrée en vigueur à son égard en Novembre de la même année.

En ce jour où 156 pays sont engagés à respecter la Convention sur les mines Antipersonnel, l'engagement de la RDC pour la mise en œuvre de cette dernière est plus que remarquable. Nous voudrions que la communauté internationale et surtout les pays de la communauté de la Lutte Antimines ici présents soient convaincus de la volonté et de l'engagement de la RDC à appliquer les recommandations de la Convention.

Madame la Présidente;

Mesdames et Messieurs les participants ;

C'est en 2004, c'est-à-dire deux ans après l'entrée en vigueur, que la République Démocratique du Congo a détruit tous ses stocks connus. Mais vous vous rendez compte que suite à la persistance des conflits armés, on enregistre de plus en plus d'autres stocks récoltés principalement à l'issu des étapes du processus de Désarmement, Démobilisation et réinsertion. On peut noter la destruction de:

- 918 mines en 2005 ;
- 198 mines en 2006 ;
- 936 mines en 2007 et ;
- 2 mines en 2008.

Actuellement, il y a lieu de noter les réalisations ci-après :

- 3.079 mines terrestres détruites ;
- 620.525 engins non explosés détruits ;
- 387.197 munitions de divers calibres détruites ;
- 4.240.156 M2 déminés ;
- 260 Km de route dépollués ;
- 1.349.894 personnes sensibilisées pendant 7.022 sessions ;
- 2.004 zones soupçonnées dangereuses ;
- 2.159 victimes et/ou survivants ;

Ce résultat a été rendu possible grâce au financement des bailleurs des fonds et à l'appui technique des partenaires.

Nous adressons donc nos très sincères remerciements au Japon, à l'Espagne, au Pays Bas, l'Union européenne, au Royaume Uni, à la France, à la Belgique, au Canada, à la Suède, le Danemark, à la Finlande, à l'Allemagne et les Etats Unis pour leurs appuis techniques, financiers et politiques.  
Monsieur le Président ;

Il en est de même de la coordination faite par le Centre de Coordination des Nations Unies pour la Lutte Antimines en RDC envers lequel nous adressons nos remerciements pour n'avoir ménagé aucun effort en vue rendre possible l'effectivité des opérations sur terrain.

La RDC travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs historiques de la Lutte Antimines.

Sur terrain, les activités de déminage humanitaire, d'Education aux Risques des Mines et de destruction des stocks sont exercées par des ONG internationales et nationales. Il s'agit des ONG internationales MAG, DCA et Handicap International Belgique tous appuyés par un groupes d'ONG nationales, nées des initiatives locales, qui évoluent plus dans le domaine de l'Education aux risques des mines et du plaidoyer :On peut citer l'ECC-MERU, HUMANITAS UBANGI, SYLAM, BADU, TOSALISANA, ILDI, ADDIDHAC et tant d'autres qui entretiennent un partenariat avec les opérateurs internationaux précités et le CICR.

Il y a lieu de rassurer aux participants de la 9<sup>ème</sup> Réunion des Etats parties que le Déminage continue en RDC.

Cependant, le Gouvernement a poursuivi les efforts de mise en œuvre par des étapes beaucoup plus déterminantes notamment :

- la mise en place d'un Point Focal National de la RDC pour la lutte Antimines au mois de mars de cette année à l'issu d'une décision gouvernementale ramenant la question de la Lutte Antimines dans le domaine de la Protection civile au Ministère de l'Intérieur et Sécurité.

Cette structure a été mise sur pieds pour combler rapidement la lacune à la mise en œuvre et a permis au Gouvernement d'avoir un service capable de répondre aux questions de la Lutte Antimines. C'est donc cette structure qui a permis l'accélération et la finalisation du projet de loi de mise en œuvre de la Convention et l'a soumis en son temps au gouvernement par le biais du Ministère de Tutelle qui est le Ministère de l'Intérieur et sécurité ;

- La loi de mise en œuvre a été soumise au parlement a été reçue par l'Assemblée nationale, adoptée par la commission Défense et Sécurité de cette dernière et est actuellement soumise à la plénière de l'Assemblée nationale pour une adoption définitive avant de l'envoyer au Sénat puis Chez le Chef de l'Etat pour sa promulgation. Le pays espère avoir une loi de mise en œuvre avant la fin de l'année 2008.

L'une des dispositions pertinentes de cette loi est consacrée à la structure nationale de Lutte Antimines appelé "autorité nationale de lutte Antimines" qui aura en son sein 2 composantes à savoir la Commission Nationale de lutte contre les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre qui est une structure politique interministérielle d'orientation et de surveillance de la lutte Antimines en République Démocratique du Congo et le Centre Congolais de lutte Antimines qui est un organe technique, opérationnel et permanent chargé d'exécuter les politiques, décisions et orientations de la Commission Nationale de lutte contre les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre.

- Avec l'assistance technique du Centre Internationale de Déminage humanitaire de Genève, le pays a initié l'élaboration du projet des normes nationales de la RDC et un délai buttoir est assigné à cet effet, au plus tard au mois de février 2009 pour la présentation du document général fini qui sera rendu public après la promulgation de la loi de mise en œuvre de la Convention ;
- Il y a lieu de souligner que la RDC prend également une part active au forum des Etats africains francophones pour la Lutte Antimines et soutient ce programme qui a ajouté une autre dose de compréhension de la mise en œuvre pour les pays concernés.

Madame la Présidente,

Notre pays a certes la date buttoir de 2012 pour nettoyer toutes les zones minées sur son Territoire. Il serait superfétatoire de penser ce jour à la prolongation de cette date à l'instar des pays qui le font maintenant. En effet, je voulais tout simplement informer aux membres de la Lutte Antimines que la RDC a encore des obstacles majeures à la mise en œuvre de la Convention. En dépit de sa dimension floue et de l'absence d'une enquête générale fiable pouvant établir une cartographie sûre des mines, les efforts du Gouvernement sont torpillés par une guerre injuste imposée aux institutions légitimes et démocratiques.

A cela il faut ajouter la persistance des groupes armés étrangers et nationaux instrumentalisés qui sèment la désolation dans la majorité des parties jusque là soupçonnées d'avoir le plus des mines dans le Pays. Il faut noter que les combats à l'Est de la RDC ont entraîné plus de 2.000.000 de déplacés de guerre aujourd'hui dont le retour posera nécessairement le problème de dépollution de leurs zones d'habitation. Dans ce chiffre macabre à la taille des populations entières de certains pays, on y trouve énormément d'enfants et des femmes exposés à toute forme d'exaction.

Le Gouvernement doit donc faire face en même temps à la guerre mais aussi à cette catastrophe humanitaire où cette partie de la population est sans assistance. Pour un pays en début de reconstruction comme la RDC, il se pose alors un réel problème de budgétisation de la Lutte Antimines.

Madame la Présidente;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Vous vous rendez vite compte que l'insécurité à l'Est de la RDC est en même temps un défi qui est lancé à toute la communauté de la Lutte Antimines ici présente parce qu'il n'y a pas de mise en œuvre de la Convention sans paix.

Ainsi, parce que la Lutte Antimines est un instrument de la paix, C'est le moment pour nous de lancer un appel vibrant et solennel à tous les bailleurs des fonds et à tous les pays sensibles pour soutenir la Lutte Antimines en RDC en appuyant tout d'abord les acteurs actuels sur terrain pour l'effectivité de la dépollution de la partie du Territoire national qui est accessible, le renforcement des capacités de la structure nationale qui avance en éprouvant des multiples difficultés suite à la position de dilemme à laquelle l'Etat congolais est soumis, en l'occurrence celui de faire face à la guerre et subvenir aux besoins coûteux de la Lutte Antimines à travers la structure nationale.

Il est aussi indispensable que la communauté internationale prévoit dans toute planification humanitaire la prise en compte de la Lutte Antimines en RDC car celle-ci est un préalable aux opérations de déploiement humanitaire et aux projets de développement. En effet, il est, par exemple, impossible d'accéder à un centre de santé à IKELA dans la Province de l'Equateur lorsque la zone de santé est polluée. Je rappelle ici que MSF Suisse qui opère actuellement dans le Haut Uele dans la Province Orientale n'arrive pas à accéder dans la zone de santé de Dungu à cause de la pollution de l'axe routier par des mines antitank. Comme mentionné ci-dessus; les combats font à ce jour que 2.000.000 de personnes sont en attente de installation dans leurs villages d'origine.

Nous lançons donc un appel à la communauté internationale pour que les zones de retour de ces millions de personnes soient dépolluées et sécurisées avant leur installation.

Madame la Présidente;

Mesdames et Messieurs les participants ;

Je vous remercie.

Fait à Genève le 27 novembre 2008

**Maitre Sudi Alimasi KIMPUTU**  
**Coordonnateur du Point Focal National**  
**de la RDC pour la Lutte Antimines**